

11 mai 2012 -19:22

Appartient à [Conseil des ministres du 11 mai 2012](#)

Mise en oeuvre de la Convention de La Haye sur la protection des enfants

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la mise en oeuvre de la Convention de La Haye*.

La convention règle la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants. L'avant-projet fait en sorte que les objectifs de la convention soient exécutés, à savoir renforcer la protection des enfants dans les situations à caractère international et mettre en avant leur bien-être, éviter les conflits entre les systèmes juridiques et renforcer la coopération internationale. L'avant-projet va de pair avec l'avant-projet de loi portant assentiment de la convention : voir [communiqué](#) du Conseil des ministres. Les deux avant-projets seront soumis au Conseil d'Etat.

* *du 19 octobre 1996.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>